

## Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général du 07.12.2022



Commune d'Ependes

### Préambule

Mme la Présidente Marlène SCHMID ouvre la séance du mercredi 7 décembre 2022 à 20h00 à la salle communale. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **1) Appel**

24 membres sont présents, y compris la présidente et le secrétaire et 12 se sont excusés.

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022**

Mme Carole GLAUSER indique qu'au point 6 du PV, il s'agit "d'A3C" au lieu "d'AC3". Concernant le deuxième suppléant du bureau de vote, il s'agit de "WEISFLOG" et non "WEISSFLOG". Pour le préavis numéro 2022/01, il s'agit d'adopter le rapport des comptes et gestion pour l'année 2021 et non d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2022 (art. 1 préavis 2022/01). A la page 145, il y a deux "T" à abattage. 2<sup>ème</sup> paragraphe de cette même page, "a pensé" au lieu de "à penser".

M. Olivier MAIRE indique qu'aux pages 145 et 146, il faut corriger les 2021 en 2022 dans les votes des préavis n°03 et 04.

Aucune autre correction n'est signalée et le procès-verbal de la séance du 15 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **3) Nomination de deux scrutateurs pour la séance**

Mme Marie-Noëlle GRIN et Mme Martine Marie FAVRE DESPLAND sont nommées.

### **4) Assermentation des nouveaux membres**

Mme Tiffany DESPONT, Mme Marine HOMBERGER, M. Luc MASSONET et M. Olivier MILLILOUD se présentent. L'effectif est dès lors composé de 30 membres pour cette séance, y compris la présidente et le secrétaire.

### **5) Election au sein du Conseil pour la suite de la législature 2021-2026**

Réélection de la Présidente Marlène SCHMID : rectification du Conseil général du 15.06.2022. La Présidente Marlène SCHMID est réélue à l'unanimité et aucune autre personne ne s'est présentée pour ce poste.

Election d'un-e membre suppléant pour la commission permanente de l'étude des préavis : Olivier MILLILOUD se présente et est élu.

Election d'un-e membre pour l'association du Collège des Côtes de Chalamont (A3C) : Marine HOMBERGER se présente et est élue.

### **6) Préavis municipal n°2022/05 concernant le budget communal pour l'année 2023**

Mme Carole GLAUSER informe que chacun a reçu le rapport du budget, avec cette année un excédent de charge présumé pour l'année 2023 de CHF 141'050.--. Celui-ci est peu plus haut que d'habitude, mais les changements sont principalement dus aux futurs engagements de deux employés communaux, qui vont également travailler dans les communes de Belmont et Suchy, à qui les heures seront refacturées. Il est aussi dû au service social, soit à l'UAPE de l'ASAICE, dont la différence en excédent est plus élevée de CHF 45'200.--.

Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission de gestion. Le budget communal pour l'année 2023 présente un excédent de charges de CHF 141'050.--. Cet excédent est principalement dû à l'engagement de nouveaux employés communaux engendrant des charges sociales plus élevées et aux frais de l'UAPE qui augmentent drastiquement. En outre, la Commune engage CHF 20'000.-- pour l'équipement de la parcelle 407 et les coûts de l'énergie augmentent. La proposition budgétaire de la Commune telle que présentée dans ce préavis est raisonnable.

Les recettes telles que budgétées apparaissent prudentes, la Municipalité n'ayant que peu de leviers pour restreindre les dépenses et de nombreuses incertitudes demeurent. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

Philippe WALTER demande si la refacturation des deux employés communaux aux deux autres communes a déjà été prise en compte au budget.

Carole GLAUSER répond qu'elle a été incluse. Cependant, cela va être une année d'essai en attente de voir ce que ces deux personnes vont faire exactement dans les autres communes. Les Municipalités se sont quant à elles engagées à occuper ces deux employés à un certain pourcentage et les montants ont été fixés par rapport à celui-ci.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2022/05, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

### **7) Préavis municipal n°2022/06 concernant le remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du quartier des Garitelles**

M. Rémi PERRIN informe que ce préavis fait suite à des oppositions survenues après la construction des villas jumelles au quartier cité en titre. M. BEAUVERD, le propriétaire, a été d'accord de mettre des surpresseurs dans tous les bâtiments aux Garitelles. Ce qui est certain, c'est que la conduite est trop petite. Actuellement, il est impossible d'alimenter tout le quartier avec la conduite qui est en place. La mise en place d'une conduite de 125 mm ou de 150 mm en fonction des directives de l'ECA permettrait une augmentation du débit 30%. M. Rémi PERRIN précise que la commune doit fournir de l'eau mais pas de la pression. La différence de débit est donc donnée par le diamètre de la conduite et la pression par la différence de hauteur.

Sébastien OGUEY donne lecture du rapport de la Commission permanente. La conduite actuelle est sous-dimensionnée et les habitants ont dû subir les inconvénients y relatifs. Son remplacement est considéré comme une nécessité. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2022/06, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer le remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du quartier des Garitelles, pour un montant de CHF 168'000.-- ;
2. De lui autoriser à financer ces travaux par les liquidités courantes ;
3. D'accepter l'amortissement de la conduite d'eau potable en 30 ans par le dicastère de l'eau ;
4. L'amortissement des aménagements routiers et bitumineux en une fois par le dicastère des routes.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

#### **8) Préavis municipal n°2022/07 concernant les achats de garages, véhicules, machines et outillage pour la voirie intercommunale**

Mme Carole GLAUSER précise qu'en raison de l'engagement des employés communaux, il faudra bien évidemment qu'ils aient du matériel à disposition, qu'ils puissent se déplacer et qu'ils puissent avoir un endroit où stocker tout cela. La Commune devra aussi s'équiper de machines pour l'entretien extérieur. La Commune d'Ependes uniquement achètera ces machines et ces garages, car c'est elle qui engagera les employés, étant donné que notre village demandera le plus de travail. Une convention sera notamment établie avec les Communes de Suchy et Belmont. D'autres communes fonctionnent de cette manière. Comme déjà dit, les heures qui seront effectuées par ces deux employés dans les autres villages seront refacturées.

Mme Paulette VISINAND donne lecture du rapport de la Commission permanente. L'engagement des employés intercommunaux engendre la mise à disposition de matériel adéquat pour qu'ils puissent accomplir leurs missions en toute sécurité.

Ces achats sont donc nécessaires au bon fonctionnement de la commune. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission à l'unanimité de ses membres recommande au Conseil d'adopter le préavis tel que présenté.

La parole n'est plus demandée et Mme Marlène SCHMID passe au vote.

Le Conseil général d'Ependes, sur proposition de la Municipalité, vu le préavis municipal n° 2022/07, entendu les rapports de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à divers achats de garages, véhicules, machines et outillage pour la voirie intercommunale, pour un montant de CHF 65'000.-- ;
2. De lui autoriser à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
3. D'accepter l'amortissement du montant de CHF 65'000.— sur 10 ans, par le compte 43.331 amortissement véhicule et machines.

Ainsi délibéré à l'unanimité.

## **9) Communications de la Municipalité**

Mme Carole GLAUSER remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité et l'unanimité des votes. Le 25.01.2023, à 19h30, se déroulera une présentation pour le plan d'affectation communal (PACOM), ouverte à toute la population. En février, il y aura la mise à l'enquête de ce PACOM et c'est à ce moment que d'éventuelles oppositions pourront être faites. Après avoir traité toute cela, il y aura encore le vote au Conseil du mois de juin 2023 pour accepter le préavis. Concernant le champ acheté à Mme Anne-Marie BEAUSIRE, après acceptation au dernier Conseil de juin 2022, elle indique que les arbres seront plantés avant Noël.

Faisant suite à un questionnement du Préfet M. Etienne ROY au sujet d'une éventuelle fusion des communes d'Ependes, Belmont et Suchy concernant les nouveaux employés communaux, une séance est intervenue et les trois Municipalités ont décidé de lancer un

questionnaire sondage, à toute la population, pour savoir si une étude de fusion pouvait être envisagée. En agissant de cette manière, ce ne sont donc pas uniquement les Municipalités qui décident de cela. Une petite présentation figurera dans ce questionnaire et l'idée est de savoir ce que pense la population d'une fusion. Les réponses seront anonymes. Ces informations serviront à décider si une étude de fusion sera effectuée ou pas en fonction des résultats.

Mme Carole GLAUSER remercie la Boursière Arlette SUNIER, la Secrétaire Jaqueline COLLET ainsi que les Municipaux pour leur travail.

### **10) Divers**

Mme Marlène SCHMID donne lecture d'un postulat reçu le 18.11.2022 concernant la sécurité sur le chemin de l'école, soit principalement de la rue du Collège, rédigé par Mme Jenay COSTANTINI. Il est demandé dans celui-ci à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur les possibilités visant à améliorer la sécurité des passages piétons de la route cantonale et de la sécurité de la rue du Collège.

M. Rémi PERRIN répond qu'il s'agit d'une rue compliquée, entre les voitures qui vont se parquer et la circulation. La mise en place d'un trottoir n'est pas possible car la route n'est pas assez large. Au niveau de l'administration communale, il n'est pas possible de décider ce qu'il va advenir de la signalisation et des passages piétons, car c'est l'Office fédéral des routes (OFROU) qui s'en charge et qui doit briefer la commune. La Municipalité doit rencontrer cet organe en janvier 2023 et abordera ce problème de la rue du Collège. Une réponse sera rendue au Conseil de juin 2023.

Mme Carole GLAUSER complète les informations qui figure ci-dessus et indique que des comptages de vitesse ont été effectués et des radars préventifs ont été installés à différents endroits dans le village, en plusieurs phases. Après cela, un écrit a été adressé au Canton par rapport à cette problématique du 30km/h et c'est là qu'ont été mis en place les comptages et les relevés de vitesse. A la suite de cela, une réponse a été donnée la semaine passée et le Canton souhaite s'entretenir avec la Commune à ce sujet le 11.01.2023, notamment pour donner les résultats. Pour la traversée de la route cantonale, il s'agit notamment d'une desserte de l'autoroute, donc c'est peut-être un peu compliqué à mettre en place, contrairement à la rue du Collège ou d'autres petites rues où des améliorations peuvent être mise en place plus facilement.

M. Robert GONIN appuie l'écrit de Mme Jenay COSTANTINI et souhaite que la Municipalité tienne bon par rapport à la mise en place du 30km/h et intervienne de façon ferme. Il ajoute que la vitesse de 50 km/h est trop rapide et dangereuse, notamment pour les traversées de la route cantonale et le passage piéton à côté de la petite laiterie.

Mme Carole GLAUSER dit que ce qui est surtout dangereux c'est effectivement le passage piéton susmentionné. Les voitures ralentissent déjà avant de passer ce pont au vu de l'étroitesse et la visibilité médiocre. Quelque chose est donc à repenser au niveau de cette traversée.

Mme Line RANDIN demande si une destruction de ce mur et un remplacement par une barrière peut être envisagée si le Canton n'entre pas en matière par rapport à ce passage piéton.

Mme Carole GLAUSER répond que tout est à étudier, car c'est dangereux. Des solutions seront trouvées mais elles ne sont pas encore connues à ce stade.

M. Philippe WALTER demande quelle est la vitesse maximale qui a été enregistrée.

Mme Carole GLAUSER dit qu'on ne sait pas encore. Les résultats seront connus le 11.01.2023.

M. Serge PASCHOUD demande si ce rapport sera public.

Mme Carole GLAUSER dit qu'elle ne sait pas du tout comment ces rapports de vitesse sont rendus en général, mais il n'y a pas de secret. Il fera certainement partie d'un préavis pour la suite.

M. Olivier MILLIoud se pose la question par rapport à la pertinence de ces relevés étant donné qu'ils ont été faits pendant les travaux effectués sur la route entre Yverdon et Chavornay et que la plupart du temps, les voitures étaient arrêtées aux feux à l'entrée du village.

Mme Carole GLAUSER répond que cela a été pensé et que le Canton a été avisé mais ils ont décidé de le faire à cette période. Des résultats seront cependant rendus par route et certains tronçons avaient une circulation normale.

M. Olivier MILLOUD dit que par rapport à la sécurité devant chez lui et notamment des tracteurs qui descendent et montent, nous pouvons nous estimer heureux qu'il n'y ait pas encore eu d'accident. Il serait bien de faire quelque chose pour ce tronçon également.

M. Rémi PERRIN dit que pour un abaissement de la vitesse, il faut un certain nombre de véhicules et de piétons qui passent.

Mme Jenay COSTANTINI demande comment le Canton peut dire non si tout le monde constate qu'il y a effectivement un danger. Les habitants constatent ce qu'il se passe au quotidien et elle demande à quel point il est possible d'influencer cette décision.

Carole GLAUSER dit qu'il faut refaire la demande qui avait été faite à l'époque et insister un peu plus, car il est clair qu'il y a des endroits dangereux. Des aménagements et des projets sont en cours de réflexion pour le futur.

Jenay COSTANTINI ajoute que son postulat était à la base vraiment dirigé pour le chemin de l'école par la rue du Collège. Mais globalement, il serait intéressant pour la Municipalité de prendre en compte toutes les problématiques du village afin de trouver des solutions et améliorer la sécurité de manière générale.

Mme Carole GLAUSER indique que l'entier du village sera étudié à cet effet.

### **11) Interventions individuelles**

M. Philippe WALTER remercie la Jeunesse pour l'invitation à l'inauguration de leur nouveau local. Il a cependant remarqué que la cuisine est mal posée et demande si cela est normal.

M. Marco COSTANTINI dit que le plan fourni par le cuisiniste est juste et a été validé tel quel. Les fameux 30 centimètres sont prévus sur le plan. Il s'excuse pour avoir induit M. Philippe WALTER en erreur lors de l'inauguration et ajoute que la cuisine est fonctionnelle et prévue pour un studio.

Mme Carole GLAUSER informe qu'au départ, il n'était pas prévu de mettre un frigo, mais que la Jeunesse en apporte un. Une cuisine droite devait être installée à la base et les plans ont changé par la suite, raison pour laquelle la cuisine a été installée de cette manière. Cela est donc conforme à la commande qui a avait été finalement validée.



Philippe WALTER aborde le sujet de l'illégalité des garages Beauverd, car ils n'ont pas le droit de figurer sur cette parcelle et M. BEAUVERD s'était engagé à les retirer au 31.12.2022. Il se demande donc ce qu'il se passe. Mme Carole GLAUSER dit que cela sera fait et que M. BEAUVERD l'a confirmé par courriel.

M. Alexandre MISCHLER informe le giron de chant aura lieu en 2023 à Ependes. M. Nicolas PONCET dit à ce sujet qu'il se tiendra le 29.04.2023. L'organisation est actuellement en discussion. M. Alexandre MISCHLER ajoute qu'Ependes n'organise pas cette manifestation de sa propre décision, mais qu'il s'agit d'un tournus et que tous les 10 ans, elle intervient dans notre commune. Son vœu est que ce soit également une fête pour tout le village.

M. Marco COSTANTINI remercie Valérie et Laurent GLAUSER pour leur travail, ainsi que Daisy et Urs GLAUSER. Il remercie également la Jeunesse pour l'apéro du 02.12.2022. Mme Carole GLAUSER informe que Daisy et Urs GLAUSER arrêteront leur activité à la fin de cette année. L'Abbaye se déroulera les 8-9-10 juillet 2023, après 6 ans d'absence.

M. Christian BAVAUD remercie les deux tenanciers de la déchetterie. Il ajoute que les plaintes concernant les déchets dans le secteur à la gare, il est préférable d'annoncer celles-ci directement auprès des CFF, car il s'agit de leur propriété et non celle de la Commune d'Ependes. De plus, il ajoute que l'opération coup de balai sera réitérée le 25.03.2023.

Mme Marlène SCHMID donne la date du prochain Conseil qui aura lieu le 14.06.2023 à 20h00. Ses remerciements sont adressés à la commission de gestion et à la commission permanente. Elle remercie également le bureau de vote et le secrétaire pour les procès-verbaux. Le 1<sup>er</sup> janvier, une soupe et un apéro seront servis dès 11h00 sur la place de la commune.

La parole n'est plus demandée et Madame la Présidente Marlène SCHMID clôt la séance à 21h00.

Au nom du Conseil Général :

La Présidente

Le Secrétaire



Marlène SCHMID

Julien WYSS